

## EXTRAIT DE DELIBERATION N°13

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 décembre 2024

- Nombre de membres en exercice : 24
- Nombre de membres présents : 14
- Nombre de membres représentés : 4
- Quorum : 12

### Relevé des délibérations du C.A. du 11.07.2024

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le relevé des délibérations du C.A. du 11 juillet 2024 (Cf. annexe 1).

#### ↳ **VOTE :**

- **Votants** : 18
- **Non-participations au vote** : 0
- **Abstentions** : 1
- **Suffrages exprimés** : 17
  - **Pour** : 17
  - **Contre** : 0

*Fait à Besançon, le 19 décembre 2024*

**Professeur Pascal VAIRAC**  
**Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM**





**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SUPMICROTECH**

***Séance du jeudi 11 juillet 2024 – 14 h 30***

• **Membres présents, excusés ou représentés :**

Cf. : liste d'émargement ci-après.

Remarques :

La séance est ouverte par le Président du CA.

Le DGS fait état des procurations : M<sup>me</sup> Chauvin donne procuration à M. Rigal, M. Le Gorrec donne procuration à M. Zerhouni, M<sup>me</sup> AL MASRY donne procuration à M. Foltete, M<sup>me</sup> Soumann donne procuration à M. Abbe, M. Jamault quittera la séance vers 15 heures et donne procuration à M. Merat.

Le quorum (12 membres votants présents hors membres représentés pour les délibérations relatives au budget et au compte financier) est atteint.

***Nota Bene : l'enregistrement de la séance n'ayant pas fonctionné, le présent relevé, établi de mémoire, synthétisent néanmoins les principaux éléments relatifs aux délibérations.***

➤ **RELEVÉS DE DELIBÉRATIONS**

▪ **Approbation du relevé de délibérations du CA du 14 mars 2024**

Monsieur Jamault soulève que dans le point relatif à la présentation du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP), les modalités d'accroissement des effectifs ITII restent floues. Il demande donc confirmation quant à une montée de cohortes de 28 apprentis par an totalisant ainsi une hausse de 84 élèves sur 3 ans.

Le Directeur indique que ce point sera précisé dans le PV de la présente séance.

↳ Précision :

- Les éléments figurant dans le COMP sont les suivants :
  - Valeur initiale : 138 apprentis ;
  - Progression des effectifs par cohorte de 14 apprentis par an sur 3 ans ;
  - Valeur cible : 180 apprentis.

M. Jamault précise qu'il doit quitter la séance rapidement et qu'il souhaite néanmoins pouvoir aborder une question relative aux modalités d'approbation des maquettes de formation.

Le Président du CA l'invite à exposer ce point (Cf. § Questions diverses).

Le Président du CA soumet l'approbation du relevé de délibérations du CA 14 mars 2024 au vote.

**Les membres du CA approuvent le procès-verbal des délibérations du CA du 14 mars 2024 à la majorité des votants (1 non-participation au vote, 1 abstention, 0 vote contre).**

(Votants : 15 ; suffrages exprimés : 14)

- **Approbation du relevé de délibérations du CA du 8 avril 2024**

Le relevé de délibérations du CA 8 avril 2024 n'appelant aucune observation, le Président du CA soumet son approbation au vote.

**Les membres du CA approuvent le procès-verbal des délibérations du CA du 8 avril 2024 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).**

*(Votants : 16 ; suffrages exprimés : 16)*

- **FINANCES, PATRIMOINE, RESSOURCES HUMAINES**

- **Autorisation de signature du marché de nettoyage des locaux**

Le DGS indique que la commission d'appel d'offres relative à ce marché s'est tenue le 9 juillet 2024. Il précise que ce marché de nettoyage des locaux porte sur une durée de 4 ans (2024-2028), que 9 offres ont été reçues et que c'est celle de la société ABOSLU SERVICES PROPLETE qui a été retenue pour un montant de 992 164 € HT.

Les éléments relatifs à ce marché n'appelant aucune autre observation, le Président du CA soumet l'autorisation de sa signature par le Directeur au vote.

**Les membres du CA approuvent la conclusion du marché de nettoyage des locaux, d'une durée de 4 ans (2024-2028) pour un montant de 992 164 € HT, avec l'entreprise « absolu services propreté » à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).**

*(Votants : 16 ; suffrages exprimés : 16)*

- **Validation du SPSI 2024-2028**

Le Directeur rappelle que dans sa délibération n°25 du 29 juin 2023, le CA avait déjà approuvé le projet de schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) et autorisé le Directeur à solliciter la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), pour avis.

Il indique que ce SPSI a reçu un avis favorable avec recommandations de la DIE en date du 11 janvier 2024 et du MESR en date du 9 juillet 2024.

Il rappelle que les éléments qu'il propose en réponse aux recommandations formulées ont été communiquées dans les documents préparatoires.

M. Gavaille fait part de son incompréhension quant aux données figurant dans le SPSI relatives au projet d'agrandissement de l'école, lequel s'appuie sur une augmentation des effectifs de 200 étudiants alors même qu'il constate plutôt une tendance à la baisse de ces effectifs.

Il s'interroge aussi sur les capacités d'insertion des potentiels élèves-ingénieurs supplémentaires par les entreprises, s'agissant notamment des apprentis.

Le Directeur lui précise que le SPSI et le COMP ne sont pas déliés, que les 2 doivent s'inscrire dans le cadre de politiques ministérielles prédéfinies. Il rappelle la volonté appuyée de l'Etat à promouvoir la filière par apprentissage et à répondre aux attentes fortes des entreprises quant à leurs besoins importants d'ingénieurs formés.

M. Merat s'interrogeant quant aux financements de ce projet, le Directeur lui indique que l'Etat ne participe pas à son financement qui est assuré par la Région Bourgogne Franche-Comté et par le Grand Besançon Métropole, ce qui traduit, là aussi, une attente forte du tissu économique local.

Le DGS ajoute qu'alors même que la politique de l'Etat en matière immobilière s'appuie sur le « 0 m<sup>2</sup> supplémentaire », ce projet d'agrandissement a d'ores et déjà reçu un avis favorable de ce dernier.

Les éléments relatifs au SPSI n'appelant aucune autre observation, le Président du CA soumet sa validation, ainsi que l'approbation des éléments de réponse apportés par le Directeur aux recommandations de la DIE et du MESR, au vote.

**Les membres du CA approuvent la validation du SPSSI et les éléments de réponse apportés par le Directeur aux recommandations de la DIE et du MESR à la majorité des votants (1 vote contre, 1 abstention).**

*(Votants : 16 ; suffrages exprimés : 15)*

▪ **Approbation du RSU 2023**

Le Directeur précise que le rapport social unique (RSU) 2023 a reçu un avis favorable de la formation spécialisée du comité en matière de santé, sécurité et conditions de travail (FSC) le 20 juin 2024, ainsi qu'un avis favorable du comité social d'administration (CSA) le 24 juin 2024.

Il présente les différents chiffres clés du RSU 2023, lesquels ont été étoffés conformément aux attentes précédemment formulées par les instances, rappelant que le RSU 2023 dans sa version intégrale a été communiqué avec les documents préparatoires au présent CA.

Le Président du CA suggère que les chiffres clés puissent aussi faire état de repères d'évolution.

Le DGS précise que cette suggestion a aussi été formulée par la FSC et le CSA, et que la Direction en a donc d'ores et déjà pris acte.

Les éléments relatifs au RSU 2023 n'appelant aucune autre observation, le Président du CA soumet son approbation au vote.

**Les membres du CA approuvent le RSU 2023 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).**

*(Votants : 16 ; suffrages exprimés : 16)*

▪ **Information sur les campagnes emplois 2023-2024 et 2024-2025**

Le Directeur fait état du bilan de la campagne emplois 2023-2024. Il indique que les 6 postes d'enseignants-chercheurs ouverts au recrutement (4 de maîtres de conférences et 2 de professeurs des universités) ont été pourvus, de même que le poste d'ingénieur d'études ouvert au service financier. Il précise que l'un des 2 postes de professeurs des universités l'a été à l'interne et qu'un poste de maître de conférences sera dès lors déclaré vacant à la campagne emplois 2024-2025. S'agissant de cette dernière, le Directeur indique une modification de son calendrier : CAC plénier et CSA initialement prévus en juin, reportés en octobre.

➤ **AFFAIRES GÉNÉRALES**

▪ **Présentation du bilan annuel des actes pris par le Directeur dans le cadre de sa délégation de pouvoir du CA**

Le Directeur présente le tableau récapitulatif des actes qu'il a pris dans ce cadre. Il indique que tous ceux qui nécessitaient un avis favorable préalable, soit de la CFVU, soit du CSA, l'ont obtenu.

Le DGS ajoute que ces actes et leurs avis préalables éventuels sont publiés sur le site de l'école.

▪ **Information relative aux personnalités extérieures et à la Présidence du CA**

Le Président du CA rappelle qu'il a adressé aux membres du CA une lettre les informant de sa récente nomination en qualité de Directeur général de JUNIA. Il précise que JUNIA est une école d'ingénieurs privée, a priori non directement concurrentielle de SUPMICROTECH eu égard à leurs domaines respectifs d'ingénierie, mais il fait néanmoins part de son interrogation quant à la compatibilité d'exercice de la fonction de Président du CA avec son nouveau poste.

Invités à s'exprimer individuellement, les membres du CA écartent la potentialité d'un conflit d'intérêt et renouvellent unanimement leur entière confiance envers le Président du CA.

Le Président du CA remercie les membres pour leur confiance. Il ajoute cependant qu'il n'a pas assez de recul et ne mesure donc pas encore s'il aura la capacité d'assumer les 2 fonctions. Il attire

l'attention de la Vice-présidente quant à son soutien, laquelle Vice-présidente prend bonne note de l'appel.

Le Directeur précise que les enjeux auxquels l'école est actuellement confrontée dans le cadre de la politique de site lui semblent difficilement compatibles avec un renouvellement de personnalités extérieures au fait de ces enjeux, qui plus est le Président du CA eu égard à son expérience professionnelle qui lui confère une connaissance fine de l'environnement de l'enseignement supérieur.

Le Président du CA propose d'en assurer la présidence a minima jusqu'au terme de l'année 2024, lui permettant ainsi de prendre le recul nécessaire et mesurer ainsi s'il sera en capacité d'assumer ou non cette double fonction à plus long terme, permettant aussi de satisfaire au besoin de stabilité de la représentation des personnalités extérieures au CA formulé par le Directeur eu égard aux enjeux actuels de site, l'école devant par ailleurs mettre à profit cette période afin d'interroger les services juridiques du Rectorat quant à la question du conflit d'intérêt.

Les membres du CA s'accordent unanimement sur cette proposition.

### ➤ **ACTUALITÉS DE L'ÉCOLE**

#### ▪ **Information concernant l'EPE Pasteur Bourgogne Franche-Comté**

Le Directeur annonce que le projet de statuts de l'EPE, qui avait reçu un avis favorable du CA le 8 avril 2024, a été transmis à la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) du Ministère, lequel a déjà fait part de ses premières observations et/ou recommandations. Il indique que les échanges vont se poursuivre dans l'objectif de soumettre la « V.1 » à l'approbation des CA des établissements membres de l'EPE (uFC, uTBM, SUPMICROTECH) au cours de la même 3<sup>ème</sup> semaine du mois de septembre 2024, précisant que ce CA extraordinaire et dédié, pour ce qui concerne l'école, se tiendra le jeudi 19 septembre 2024.

### ➤ **QUESTIONS DIVERSES**

#### ▪ **Modalités d'approbation des maquettes de formation**

*(propos survenus durant la délibération relative au PV des délibérations du 14 mars 2024)*

M. Jamault souhaite alerter les membres du CA quant aux modalités d'approbation des maquettes de formation des filières par apprentissage par la CFVU dans le cadre de la réforme pédagogique initiée en 2019.

Il soulève à ce titre plusieurs points :

- Un regret que l'approbation de ces maquettes ne soient pas traitées en CA eu égard à leur dimension stratégique, soulignant à ce titre que l'approbation de ces maquettes ne s'inscrit nullement dans le cadre de la délégation de pouvoir du CA donnée au Directeur ;
- Un regret que les documents préparatoires relatifs à l'approbation de ces maquettes transmis aux membres de la CFVU aient été incomplets ; plus largement, un constat de dysfonctionnement des instances, soulignant que le CAC n'a pas non plus examiné ces maquettes.

Le Président du CA et la Direction de l'école, lui rappellent que l'approbation de ces maquettes relève de la compétence de la CFVU et non du CA, le cadre de la délégation de pouvoir étant dès lors hors propos.

Le Directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante précise qu'en préparation à la CFVU, un groupe de travail s'est réuni pour élaborer les propositions de maquettes, qu'au-delà des documents préparatoires transmis, les membres de la CFVU se sont aussi prononcés sur la base de documents présentés en séance, notamment issus du groupe de travail.

Le Président du CA ajoute que les membres de la CFVU ont bel et bien approuvé ces maquettes, qui plus est à l'unanimité, et que s'il y avait eu un désaccord, il leur appartenait de l'exprimer démocratiquement.

M. Jamault indique qu'aucune communication relative à ces nouvelles maquettes n'a été adressée par courriel aux personnels enseignants et que les responsables des disciplines d'enseignement n'en sont pas informés.

Le Directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante confirme qu'aucun courriel n'a été adressé en ce sens mais rappelle que tous les responsables d'enseignement ont été sollicités dans la construction de ces maquettes.

Le Président du CA conclut en indiquant qu'il sera satisfait à cette demande de communication et qu'il sera porté mention de cet engagement dans le PV de la présente séance.










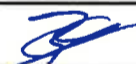



L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour ayant été traité, le Président du CA remercie les membres du CA et clôture la séance.

La séance est levée à 17h.

\*\*\*\*\*

**LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE SUPMICROTECH-ENSMM**

📅 **le Jeudi 11 juillet 2024 - 14h30**

	Pouvoir donné à	Signatures
Madame Nathalie ALBERT-MORETTI	Excusée Représentée par X.DENIS	
Madame Marie-Aude ACKER		
Madame Nathalie AUGÉ		
Madame Fanny CHAUVIN	Excusée Procurator à	
Madame Laëtizia MARTINEZ	Excusée Représentée par A.MARTHEY	
Monsieur Olivier MUSTIERE		
Monsieur Alexandre RIGAL		
Monsieur Damien TOURNIER		
Monsieur Benoît VUILLEMIN		
Monsieur Emmanuel FOLTETE		
Monsieur Yann LE GORREC	N. ZERHOUM	
Monsieur Noureddine ZERHOUNI		
Madame Zeina AL MASRY	Excusée Procurator à	
Monsieur Joseph GAVOILLE		
Madame Roberta TITTARELLI		visio
Monsieur Romain JAMAULT	Procurator à	
Monsieur Eric MERAT		
Monsieur Philippe ABBE		
Monsieur Gérard MICHEL		
Madame Valérie SOUMANN	Excusée Procurator à P.ABBE	
Monsieur Paul BENOIT-GONIN		
Madame Flavie GUILHOT		
Monsieur Romain JANEAU		
Monsieur Benjamin MARTINE		
Madame Coralie SPICKER-VELTER	Excusée Procurator à B.MARTINE	
Monsieur Adam BRENIERE	Excusé	
Monsieur David MAUPIN		
Monsieur Eric ROBERT		
Monsieur Pascal VAIRAC		
Madame Emeline BELUCHE		
Monsieur Michel JAUZEIN		
Monsieur Morvan OUISSE		
Madame Nadine PIAT		
Monsieur Christophe VARNIER		